

## Urbanisme – Travaux à déclarer pour une maison individuelle

## Envoi des dossiers par papier ou https://gnau44.operis.fr/capsizun/gnau/

Je crée une terrasse : - De plein pied	Aucune formalité (sauf ABF)	
- Surélevée (+ 50cm)	Déclaration préalable + Permis de construire	Cerfa n°16702*01 (DPC) + Cerfa n°13406*15 (PCMI)
Je modifie l'aspect extérieur d'un bâtiment :		
Ravalement, couleur d'une porte, des voltes, menuiseries	Déclaration préalable	Cerfa n°16702*01 (DPC)
Je crée ou modifie une ouverture :		
Fenêtre, porte, velux	Déclaration préalable	Cerfa n°16702*01 (DPC)
Je modifie ou fait une réfection de la toiture	Déclaration préalable	Cerfa n°16702*01 (DPC)
J'installe des panneaux solaires :		Cerfa n°16702*01 (DPC)
- Sur une toiture existante	Déclaration préalable	
- Au sol	Voir la réglementation « j'installe un abri de jardin »	
J'édifie ou modifie une clôture :		Cerfa n°16702*01 (DPC)
Portail, mur, clôture	Déclaration préalable	
J'installe un abri de jardin :		
- De moins de 5m²	Aucune formalité (sauf ABF)	
- Entre 5m <sup>2</sup> et 20m <sup>2</sup>	Déclaration préalable	Cerfa n°16702*01 (DPC)
- Plous de 20m²	Permis de construire	Cerfa n°13406*15 (PCMI)

Je construis une extension / véranda :		
En zone urbaine :		
- Moins de 40m <sup>2</sup>	Déclaration préalable	Cerfa n°16702*01 (DPC)
- Plus de 40m²	Permis de construire	Cerfa n°13406*15 (PCMI)
Dans les autres zones :		,
- Moins de 20m <sup>2</sup>	Déclaration préalable	Cerfa n°16702*01 (DPC)
- Plus de 20m²	Permis de construire	Cerfa n°13406*15 (PCMI)
		,
J'aménage mon garage en pièce habitable :		
En zone urbaine :		
- Moins de 40m²	Déclaration préalable	Cerfa n°16702*01 (DPC)
- <u>Plus de 40m</u>	Permis de construire	Cerfa n°13406*15 (PCMI)
Dans les autres zones :		
- Moins de 20m²	Déclaration préalable	Cerfa n°16702*01 (DPC)
- Plus de 20m²	Permis de construire	Cerfa n°13406*15 (PCMI)
J'installe une caravane :		Cerfa n°13703*13
- Moins de 3 mois par an	Aucune formalité	
J'installe une piscine enterrée ou hors sol :		
- Moins de 10m² ET moins de 3 mois par	Aucune formalité	
an		
- De 10m <sup>2</sup> à 100m <sup>2</sup> , avec une couverture	Déclaration préalable	Cerfa n°16702*01 (DPC)
de moins de 1,80m de haut		
- Plus de 100m² OU dont la couverture	Permis de construire	Cerfa n°13406*15 (PCMI)
dépasse 1,80m de haut		
J'installe une serre de jardin de plus d'1,80m		
de haut:		
- De moins de 5m²	Aucune formalité	
- Entre 5m <sup>2</sup> et 20m <sup>2</sup>	Déclaration préalable	Cerfa n°16702*01 (DPC)
- Plus de 20m²	Permis de construire	Cerfa n°13406*15 (PCMI)
Je change la destination d'un bâtiment	Se renseigner auprès de la mairie	